

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	12	3	15

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 janvier 2024

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Sophie JACOB-GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Patricia CHAMBARD

MM. David LAFONT, Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET,

Absents excusés : MM. Martial CHEVALIER (donne pouvoir à Annie CHARTREZ), Christophe JOLY (donne pouvoir à Christophe SUBTIL), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT)

A été élu secrétaire : *Monsieur SUBTIL Christophe*

BUDGET PRINCIPAL 2023 : AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDIT

Cette délibération annule et remplace l'arrêté de virement de crédit du 31/12/2023

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-6 ;

VU la délibération du conseil municipal n°2022-06-18 en date du 16 juin 2022 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU le budget 2023 de la commune ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur

VU les crédits disponibles en section **fonctionnement** : chapitre 011 – « charges à caractère général » et notamment l'article 60612

VU l'insuffisance de crédits en section **fonctionnement** concernant les charges financières :
article 66111 – « Intérêts réglés à l'échéance » ;

Monsieur le Maire propose le virement de crédit suivant :

Article	Nature	FONCTIONNEMENT		CHAPITRE
		Dépenses	Recettes	
60612	Energie-électricité	- 1 000 €		011
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1000 €		66
TOTAL		0.00 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser le virement de crédit susmentionné
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les écritures correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

